

## **1. Le mariage « pour tous » ?**

Le [mariage](#) est toujours un choix pour les couples. Comme le montre la courbe actuelle des mariages, nombreux sont ceux qui préfèrent un mode de relation différent, comme le PACS ou encore l'union libre. Reconnaître la diversité des choix de vie, tant des couples homosexuels qu'hétérosexuels, c'est aussi voir le [mariage](#) comme un choix précis et exigeant, qui ne prétend en rien à l'universalité. De même que la société a progressé dans son accueil des couples homosexuels pour ce qu'ils sont, elle doit s'attacher au mariage pour ce qu'il est. La différence n'est pas le nivellement.

## **2. La lutte contre les discriminations ne justifie pas le « mariage pour tous »**

Le code pénal interdit [toute discrimination](#) sur le motif de l'orientation sexuelle. C'est la fierté et l'honneur de notre République que de proclamer ce principe. Nous haïssons l'homophobie et nous engageons résolument contre toutes les discriminations. En revanche, il nous semble juste que la loi distingue entre les formes de couple au regard de la stabilité familiale. C'est tout le sens du mariage républicain. Les « différences de traitement » reconnues par le droit dans ce contexte ne sont pas des discriminations ; elles servent à l'équilibre des familles et des enfants.

## **3. Le mariage n'est pas la consécration d'un amour**

Le mot latin *matrimonium*, d'où vient notre « mariage » signifie étymologiquement « protection de la mère ». Il ne s'agit donc pas de la [reconnaissance d'un amour](#) entre deux personnes mais d'une institution qui protège la dignité respective des enfants et des parents, qui encadre la [filiation](#). Même s'il existe une myriade de façons de vivre son mariage, c'est bien lors de la cérémonie en mairie que l'on remet le Livret de Famille. Le sens est très clair : toute famille n'est certes pas fondée sur le mariage mais le mariage [fonde la famille](#) ! C'est tout le sens des différences d'avantages entre le mariage et les autres sortes de couples : les mariés contribuent au renouvellement de la société et à l'éducation des plus petits...

## **4. La reconnaissance implicite du droit à l'enfant**

Par le projet d'« adoption pour tous », l'État reconnaîtrait implicitement un « droit à l'enfant ». Il s'agit d'une inversion totale de la logique de l'institution du mariage : on partirait de l'impossibilité d'avoir des enfants – sans qu'il y ait une pathologie, comme dans le cas des couples infertiles – pour créer un nouveau modèle fondé sur la coupure entre la filiation et l'éducation. En faisant cela, on se place du côté des désirs individuels et du projet des adultes et non de celui des enfants accueillis. Les effets d'une telle décision sur eux sont encore impossibles à cerner : les études, dans un sens ou dans l'autre, concernent de

tout petits groupes ! C'est cette même logique qui parcourt, aujourd'hui, la revendication du droit à l'adoption et, demain, celle de la procréation médicalement assistée et la GPA pour les couples homosexuels : le droit à un enfant « hors sol », que l'on peut élever dans le déni de la complémentarité homme-femme, parce qu'il répond à un projet éducatif fondé sur l'amour.

## **5. Un bouleversement de l'adoption**

Beaucoup de partisans du projet de loi objectent que toute adoption est fondée sur la dissociation entre la filiation et l'éducation. En réalité, celle-ci est une [réponse à une situation de détresse](#) dans laquelle un enfant ne peut pas être accueilli et éduqué par ceux qui lui ont donné la vie. Son identité profonde est précisément d'être une réparation à l'égard d'un tort subi par l'enfant, que les aléas de la vie, comme la mort, la séparation ou la misère, ont privé de ses deux parents, et non de répondre à un quelconque droit des couples. L'adoption dans un couple marié a précisément cet avantage qu'elle offre une similitude symbolique avec le couple qui a donné naissance à l'enfant. L'[adoption](#), c'est fait pour trouver une famille à un enfant et non pour trouver un enfant à des adultes, homosexuels ou hétérosexuels !

## **6. Les mots ont-ils un sens ?**

Il y a une [équivoque](#) lorsque l'on parle de « parents ». La parenté est le concept le mieux connu et le plus couramment utilisé. Il renvoie à une filiation sociale qui coïncide avec la filiation biologique ou qui pallie l'absence de reconnaissance de cette filiation biologique par l'adoption plénière dans un couple de deux personnes de sexe différent, qui, symboliquement et analogiquement renvoient à la filiation dont l'enfant a été privé. La parentalité est un néologisme qui date de la fin des années 1990. Il renvoie au fait d'être parent dans ses aspects juridiques, politiques, socio-économiques, culturels et institutionnels. Ce terme est concomitant de celui de père ou de mère « sociaux » et a émergé dans le double contexte de l'explosion des familles recomposées et de l'apparition de familles homoparentales. Avec l'adoption plénière, le projet actuel ne vise donc pas à améliorer l'exercice de la parentalité dans les cas existants mais à supprimer la notion de parenté au profit de la parentalité pour tous les couples : chaque acception du mot parent dans le code civil sera désormais fondé sur la notion de parentalité.

## **7. Une consécration de l'idéologie du gender ?**

La théorie du [gender](#) est née aux États-Unis à la fin des années 1980. Elle postule la supériorité du « genre », construit par la société et librement accepté ou refusé par le sujet, sur le sexe, fruit d'une biologie toujours arbitraire. Loin d'être un simple outil d'analyse, l'idéologie du *gender* constitue un véritable système où il s'agit d'asexuer le réel, qui nous cantonnerait dans des rôles stables qui sont des déterminismes, pour laisser place à la liberté du

choix et des recompositions du genre. Désormais, il serait donc impossible de considérer que l'altérité homme-femme a un [fondement irréductible](#), que les rôles de père et de mère sont liés à la masculinité ou à la féminité. Tout est interchangeable et c'est là l'objet de cette prétendue libération. Le projet de loi Taubira s'inscrit profondément dans cette théorie pour le moins destructrice et la ministre l'a montré clairement lors des débats à l'Assemblée, en proclamant son but : « arracher les enfants au déterminisme de la famille ».

## **8. Que prouvent les études ?**

Les [études si souvent citées](#) à l'appui de telle ou telle prise de position doivent systématiquement être regardées avec recul : questions posées, échantillons choisis, personnes choisies pour mener l'enquête, commanditaires... Actuellement, une grande partie des études accessibles est menée dans une fin de justification de l'homoparentalité. Ce sont souvent des associations LGBT qui les commandent. De l'autre côté, une étude comme celle de [Mark Regnerus](#), qui n'échappe sans doute pas à certaines critiques, a été menée sur des échantillons plus larges et sur un temps plus long, dans une perspective avant tout universitaire. Quand des voix se sont élevées pour signaler des maladroites, Regnerus a consenti à certaines précisions... sans changer le résultat : ce n'est pas identique pour un enfant d'être élevé par un couple de sexes différents ou par un couple de même sexe.

## **9. Du bon usage de la démocratie ?**

Si toute démocratie moderne repose sur un système représentatif, il existe aussi des [moyens pour le peuple de se faire directement entendre](#) lorsqu'il juge que ses représentants ne se sont pas donné le temps et les moyens du débat. C'est le sens, notamment, des manifestations et des pétitions. Elles sont un moyen d'expression reconnu comme tel dans notre vision républicaine. Dès lors, le mépris avec lequel ont été traités les pétitionnaires du Conseil Économique, Social et Environnemental et le million de manifestants du 13 janvier demandent une réponse forte.

## **10. Est-ce le sens de l'histoire ?**

On entend aussi bien dans les médias que dans les discours de nombreuses personnalités que cette réforme irait dans le « [sens de l'histoire](#) », au sens que celle-ci serait un long progrès vers le triomphe d'un individu autocentré et livré à lui-même dans une forme d'indétermination qui n'a rien à voir avec la vraie liberté. L'histoire n'a pas un sens prédéterminé qui serait plus puissant que ce que les hommes en font. Avoir mis « liberté » en tête de notre devise républicaine ne veut pas dire autre chose !